

Prochaine rentrée : 4 février 2019

Formation de Maître(sse) de maison dans les établissements sociaux & médico-Sociaux

L'avenant 285 du 3 juillet 2003 à la Convention collective nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1996 relatif aux maître(sse)s de maison (MM) prévoit, dans son article 2, l'obligation d'une formation que la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche professionnelle vient de rénover. Pour s'adapter au mieux aux besoins des secteurs, la formation est, à partir de 2015, d'une durée de **203 heures** (29 journées) et voit son architecture évoluer.

Dans le contexte induit par la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, renforçant le droit des usagers et la place du projet individuel, le rôle indispensable des maîtres et des maîtresses de maison aux cotés de l'équipe éducative dans la vie quotidienne des résidents exige l'acquisition de compétences multiples et diversifiées. Aussi, la formation de ces personnels vise leur certification et leur **professionnalisation** afin de garantir **la qualité de l'intervention** ainsi que **la continuité de la prise en charge** d'enfants, de jeunes ou de personnes fragilisées.

Un des enjeux centraux de cette formation est donc d'initier ou de développer les compétences techniques et relationnelles des MM pour compléter celles des autres professionnels de l'équipe. En effet, les MM, du fait de leur fonction de proximité auprès des résidents dans leur vie quotidienne, peuvent apporter une connaissance singulière de ces personnes, susceptible d'éclairer et enrichir celle des professionnels de l'équipe éducative.

Objectifs pédagogiques

- Contribuer à la qualité et à l'adaptation du cadre de vie
- Participer à l'accompagnement des personnes sur les temps du quotidien
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et participer à la vie institutionnelle

*Il s'agit donc de promouvoir **la construction d'un métier** qui assure une fonction spécifique dans une équipe, et de préparer les personnes à intervenir au sein de structures et auprès de publics différents. La formation se doit dès lors d'être généraliste tout en prenant en compte la singularité de chaque situation professionnelle.*

La formation comprend **29 journées de formation** réparties **entre février et décembre**, en regroupements de **2 jours consécutifs**, une à deux fois par mois et hors vacances scolaires. Elle articule des modules communs aux surveillant(e)s de nuit et aux maître(sse)s de maison avec des modules spécifiques à chaque métier (10 journées).

Elle s'articule autour de trois **domaines d'activités** - les activités techniques, l'accompagnement des personnes et le travail en équipe pluridisciplinaire - et est organisée en trois **domaines de formation** qui comprennent un tronc commun avec les surveillant-e-s de nuit et des modules spécifiques :

- **DF1** Qualité du cadre de vie (70h)
- **DF2** Accompagnement des personnes (63h)
- **DF3** Travail en équipe pluridisciplinaire (49h)

qui sont complétés par un module d'appui méthodologique de 21 heures.

Modalités pédagogiques

Les différents apports théoriques et méthodologiques sont appliqués aux situations professionnelles rencontrées par les stagiaires. Une large place est donc réservée à l'expression et l'analyse des situations présentées par les participants. Des **ateliers pédagogiques** permettent, en complément, d'arrimer les enseignements de la formation à la réalité des terrains. L'alternance formation/exercice professionnel doit pouvoir aider chacun à transférer et ajuster les apprentissages au sein de son équipe de travail.

L'équipe pédagogique

Elle est composée de formateurs et de professionnels choisis pour leur expertise au regard des thématiques abordées et pour leurs capacités à rendre concrets les concepts théoriques développés.

Relations avec les établissements employeurs des stagiaires

L'organisme de formation assure un lien technique avec l'établissement dans lequel exerce le professionnel en formation, et notamment avec son supérieur hiérarchique direct. Il lui présente les activités et les compétences associées telles que décrites dans le référentiel professionnel ainsi que le dispositif de formation.

De plus, les employeurs seront invités à désigner un professionnel référent pour appuyer le stagiaire au cours de la formation.

Le professionnel référent, idéalement formé au tutorat, assure les fonctions suivantes :

- il permet au stagiaire de mieux identifier le contexte institutionnel, son rôle et sa fonction dans ce contexte,
- il l'accompagne dans son parcours de formation et lui permet de faire le lien avec l'équipe,
- il l'appuie dans la réalisation de son dossier.
- Vis à vis des demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation, le professionnel référent doit être en mesure de communiquer une appréciation de stage au jury lui permettant d'approfondir la soutenance.

Public visé et modalités d'accès

La formation concerne tout salarié de la branche professionnelle exerçant ou appelé à exercer tout ou partie l'activité ciblée par le référentiel professionnel. Elle est également accessible à tout salarié d'un établissement non adhérent à UNIFAF, à des salariés d'autres branches ou à des demandeurs d'emploi.

Pour les **demandeurs d'emploi**, il sera nécessaire :

- d'avoir suivi une évaluation en milieu de travail (EMT) attestée d'une évaluation de stage ou de justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 semaines sur un poste de MM confirmée par une attestation de l'employeur
- de réaliser un entretien professionnel avec le responsable de la formation.

Modalités d'évaluation des acquis de la formation

L'évaluation des acquis de la formation est organisée en deux temps : la rédaction d'un dossier professionnel et une soutenance orale. Elle est complétée par l'obtention obligatoire du certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et attestation de formation à la méthode HACCP, pendant la formation.

Durée

9h/12h30 – 13h30/17h

Lieu de la formation

ESEIS – 12 rue Jean Monnet – 67300 SCHILTIGHEIM

Coût de la formation

2 334,50 Euros TCC

Pour toute demande d'information, vous pouvez vous adresser à :

Responsable pédagogique

Cathy PONS – Responsable de formation
03 88 18 53 67 – cathy.pons@eseis-afris.eu

Responsable administrative

Sylvie VARDAR – Assistante
ESEIS STRASBOURG
03 88 21 20 06 - sylvie.vardar@eseis-afris.eu

Planning prévisionnel

DATES	INTITULE
Lundi 4 Février 2019	Accueil et introduction
	Communication professionnelle : règles et principes
Mardi 5 Février 2019	La loi 2002-2
Lundi 25 Février 2019	SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
Mardi 26 Février 2019	SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
Lundi 11 Mars 2019	Projet d'établissement/projet individualisé
Mardi 12 Mars 2019	Aménagement de l'espace
Lundi 18 Mars 2019	Les étapes du développement de la personne
Mardi 19 Mars 2019	Le travail en équipe pluri professionnelle
Lundi 1 Avril 2019	Enfants et adolescents placés
Mardi 2 Avril 2019	Entretien du cadre de vie – Entretien du linge
Lundi 29 Avril 2019	Enfants et adultes handicapés
Mardi 30 Avril 2019	Organisation des institutions (1)
	Atelier méthodologique
Mardi 13 Mai 2019	HACCP
Mercredi 14 Mai 2019	HACCP
Lundi 27 Mai 2019	Le quotidien en institution
	Atelier méthodologique
Mardi 28 Mai 2019	Communication verbale et non-verbale
Lundi 3 Juin 2019	La fonction d'accueil
Mardi 4 Juin 2019	Droit du travail : responsabilité civile, administrative et pénale
	Les enjeux de la bientraitance
Lundi 17 Juin 2019	La relation à l'autre
Mardi 18 Juin 2019	Analyse des situations d'agressivité
Lundi 9 Septembre 2019	Communication écrite : outils et pratiques
	Atelier méthodologique
Mardi 10 Septembre 2019	Intimité et sexualité des personnes en institution
Lundi 23 Septembre 2019	Economie familiale et domestique – Prévention des accidents domestiques
Mardi 24 Septembre 2019	Manger en institution
Lundi 14 Octobre 2019	Personnes âgées et pathologies du vieillissement
	Les populations migrantes
Mardi 15 Octobre 2019	Adultes en situation de précarité sociale – Problématiques d'addictions
Lundi 18 Novembre 2019	Prévention de la maltraitance
	Gestion du stress et des émotions
Mardi 19 Novembre 2019	Organisation des institutions (2)
	Préparation à la soutenance
9 Décembre 2019(1/2 j) 10 décembre 2019(1/2 j)	Soutenance orale spécifique à la fonction SN ou MM
	Bilan final

DF1 10 jours

DF2 9 jours

DF3 7 jours

Appui méthodologique 3 jours

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION DE MAITRE(SSE) DE MAISON

Rentrée : 4 février 2019

Sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

Merci de bien vouloir retourner ce dossier dûment complété à l'adresse suivante :

ESEIS - 3 rue Sédillot - BP 44
67065 STRASBOURG Cedex
03 88 21 20 06 – sylvie.vardar@eseis-afris.eu

pour le 25 janvier 2019, dernier délai

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Une copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Curriculum vitae
- Une photo d'identité

ETAT CIVIL

NOM et Prénom : Mme Mlle M.....

NOM de jeune fille.....

Date et lieu de naissance (pays) : le.....à.....

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Téléphone personnel : Portable.....

Courriel :

Votre niveau de qualification (diplômes, niveau d'études...)

- Niveau 3 (BAC + 2)
- Niveau 4 (BAC)
- Niveau 5 (CAP / BEP)
- Autres :

Ancienneté dans la fonction de maître(sse) de maison : ans.

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Fonction exercée : Date d'entrée :

Votre type de contrat d'embauche :

- Contrat à durée indéterminée Contrat à durée déterminée
- Emploi aidé Intérim
- Contrat d'apprentissage Contrat de professionnalisation
- Autres :

Employeur :

Secteur d'activités :

Professionnel référent (nom, prénom, fonction) :

.....

Siège social :

Nom du directeur : Mme Mlle M.....

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Téléphone : Courriel :

Lieu d'exercice professionnel (si différent) :

Nom du directeur : Mme Mlle M.

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Téléphone : Courriel :

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE

- Organisme employeur :
- Congé Individuel de Formation (Unifaf, Agefos, Uniformation...) :
- A titre personnel

SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION (OPCA ou EMPLOYEUR)

NOM et fonction du signataire : Mme Mlle M.

.....

Dénomination de l'établissement :

.....

Le stagiaire

Accord de l'employeur (si financeur)

A, le

A, le

Signature

Signature et cachet